



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°117/2023

Tarifification 2024 des sorties pour les personnes âgées et en situation de handicap

8222

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le service Animation Séniors a pour vocation d'organiser pour les Seniors Drouais de 65 ans et plus et les drouais en situation de handicap sans condition d'âge des animations et sorties. Celles-ci ont vocation à lutter contre l'isolement et maintenir du lien social.

Le service s'efforce de proposer un programme varié, avec des animations et visites de proximité.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, et afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'y inscrire, il est proposé de maintenir une tarification basée sur un tarif plein et un tarif réduit sur lesquels le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge 25% du tarif plein ou 50% du tarif réduit.

Les tarifs réduits (-50%) seront accordés dans deux situations et sur présentation de justificatif :

- L'utilisateur est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- L'utilisateur est bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Les tarifs proposés sont classés suivant 5 types de sorties ou animations.

Je vous demande de bien vouloir approuver le maintien des tarifs dont la grille de tarification proposée ci-après rend compte pour l'année 2024.

**TARIFICATION 2024 – SORTIES POUR LES PERSONNES AGÉES (65 ans et +)
ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (sans condition d'âge)**

SORTIE OU ANIMATION		Tarif plein	Tarif réduit
SORTIES & ATELIERS : Réduction sur le billet d'entrée ou sur le prix de la prestation par personne (musée, visite, excursion, atelier animé par un prestataire, ...)		-25%	-50%
SORTIES - Tarif en sus en cas de transport		4 €	2 €
Animation avec goûter : Guinguette, Karaoké ...		4 €	2 €
REPAS DANSANT		15 €	7,5 €
LOTO	Prix pour 2 cartons (droit d'entrée)	5 €	2,50 €
	Puis chaque carton supplémentaire	1 €	0,50 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Approuve le maintien des tarifs des sorties pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap pour l'année 2024.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et affichage le 18/12/2023